

Devis n° D/A23-1717 en date du 19-05-2023

Mairie DEVIS TYPE 2023  
 INHUMATION PLEINE TERRE  
 sans cérémonie

Vous avez été reçu par Jean-Yves Marant

**Obsèques de Inhumation DEVIS TYPE**

Né(e) le  
 Décédé(e) le à Lille (59000)  
 Inhumation

Concerne les funérailles de Inhumation DEVIS TYPE décédée le

Désignation des prestations et des fournitures	Qte	TVA	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
<b>1 - Préparation/Organisation Des Obsèques</b>					
• <b>Honoraire et organisation générale des funérailles</b> <i>démarches administratives et formalités locales</i>	1	20%	252,00 € TTC <i>210,00 € HT</i>		
• <b>Toilette mortuaire</b> <i>préparation et habillage du défunt (si soins de conservation +204€)</i>	1	20%		156,00 € TTC <i>130,00 € HT</i>	
• <b>Séjour en case réfrigérée</b> <i>(si salon funéraire interne +261€)</i>	1	20%		165,00 € TTC <i>137,50 € HT</i>	
<b>Total Préparation/Organisation Des Obsèques</b>			252,00 €	321,00 €	0,00 €
<b>2 - Transport Du Défunt Avant Mise En Bière</b> <i>(sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</i>					
• <b>Véhicule au transport à visage découvert**</b> <i>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son chauffeur</i>	1	10%	198,00 € TTC <i>180,00 € HT</i>		
• <b>Housse biodégradable sanitaire**</b>	1	20%	54,00 € TTC <i>45,00 € HT</i>		
<b>Total Transport Du Défunt Avant Mise En Bière</b>			252,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>3 - Cercueil Et Accessoires</b>					
• <b>Cercueil inhumation Parisien - Demi teinte satiné*</b> <i>Chêne massif de qualité 2eme choix [27mm brut], 4 poignées métal, cuvette étanche.</i>	1	20%	824,00 € TTC <i>686,67 € HT</i>		
• <b>Plaque d'identité *</b> <i>Gravée sur support plastique</i>	1	20%	30,00 € TTC <i>25,00 € HT</i>		
<b>Total Cercueil Et Accessoires</b>			854,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>4 - Mise En Bière Et Fermeture Du Cercueil</b>					
• <b>Mise en bière et fermeture de cercueil au funérarium*</b>	1	20%	84,00 € TTC <i>70,00 € HT</i>		
<b>Total Mise En Bière Et Fermeture Du Cercueil</b>			84,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>5 - Transport Du Défunt Après Mise En Bière</b> <i>(avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</i>					



Désignation des prestations et des fournitures	Qte	TVA	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
• Véhicule au transport au cimetière de* <i>la commune d'inhumation 25Km</i>	1	10%	198,00 € TTC <i>130,00 € HT</i>		
<b>Total Transport Du Défunt Après Mise En Bière</b>			198,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>6 - Cérémonie Funéraire</b>					
<b>Total Cérémonie Funéraire</b>			0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>7 - Inhumation</b>					
• Creusement simple et inhumation	1	20%	396,00 € TTC <i>330,00 € HT</i>		
• Autre trésorerie à justifier - Achat concession* <i>concession pleine terre pour 1 personne (non chiffrée) Tarification propre à la commune d'inhumation</i>	1	0%			0,00 €
• Bâton de repère en chêne avec inscriptions	1	20%		100,00 € TTC <i>83,33 € HT</i>	
• Autre trésorerie à justifier - Droit* <i>droit d'inhumation pour 1 personne (non chiffrée) Tarification propre à la commune d'inhumation</i>	1	0%			0,00 €
• Porteur(s) au cimetière - à l'arrivée	2	20%		192,00 € TTC <i>150,00 € HT</i>	
<b>Total Inhumation</b>			396,00 €	292,00 €	0,00 €
<b>8 - Crémation</b>					
<b>Total Crémation</b>			0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total TTC</b>			2 036,00 €	613,00 €	0,00 €
<b>Total TTC</b>			2 649,00 €		

(\*) prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(\*\*) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation)

Sous-total	HT	TVA	TTC
0 %	0,00 €		0,00 €
10 %	360,00 €	36,00 €	396,00 €
20 %	1 877,50 €	375,50 €	2 253,00 €
Total	2 237,50 €	411,50 €	2 649,00 €
<b>Total à payer</b>			<b>2 649,00 €</b>

Nom et prénom du signataire: Mairie DEVIS TYPE 2023

agissant en qualité de:

adresse: INHUMATION PLEINE TERRE

sans cérémonie

téléphone:

accepte le présent devis et les conditions générales de ventes. A ce montant viendront s'ajouter toutes fournitures commandées ultérieurement et celles dont les prix ne sont pas connus à ce jour.



**Devis n° D/A23-1713 en date du 19-05-2023**

Mairie DEVIS TYPE 2023  
CREMATION DISPERSION  
sans cérémonie

Vous avez été reçu par Jean-Yves Marant

**Obsèques de Crémation DEVIS TYPE**

Né le

Décédé le à Lille (59000)

Crémation - Crématorium de Vendin-le-Vieil

Inhumation - Jardin du souvenir du crématorium de Vendin Le vieil

Concerne les funérailles de Crémation DEVIS TYPE décédé le

Désignation des prestations et des fournitures	Qte	TVA	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
<b>1 - Préparation/Organisation Des Obsèques</b>					
• <b>Honoraire et organisation générale des funérailles</b> <i>démarches administratives et formalités locales</i>	1	20%	252,00 € TTC 210,00 € HT		
• <b>Toilette mortuaire</b> <i>préparation et habillage du défunt (si soins de conservation +204€)</i>	1	20%		156,00 € TTC 130,00 € HT	
• <b>Séjour en case réfrigérée</b> <i>(si salon funéraire interne +261€)</i>	1	20%		165,00 € TTC 137,50 € HT	
<b>Total Préparation/Organisation Des Obsèques</b>			252,00 €	321,00 €	0,00 €
<b>2 - Transport Du Défunt Avant Mise En Bière</b> <i>(sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</i>					
• <b>Véhicule au transport à visage découvert**</b> <i>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son chauffeur</i>	1	10%	198,00 € TTC 180,00 € HT		
• <b>Housse biodégradable sanitaire**</b>	1	20%	54,00 € TTC 45,00 € HT		
<b>Total Transport Du Défunt Avant Mise En Bière</b>			252,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>3 - Cercueil Et Accessoires</b>					
• <b>Cercueil crémation 6 EP - Imprimé clair satiné*</b> <i>Aggloméré [18mm brut], 4 poignées plastiques, cuvette étanche.</i>	1	20%	534,00 € TTC 445,00 € HT		
• <b>Plaque d'identité *</b> <i>Groviée sur support plastique</i>	1	20%	30,00 € TTC 25,00 € HT		
<b>Total Cercueil Et Accessoires</b>			564,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>4 - Mise En Bière Et Fermeture Du Cercueil</b>					
• <b>Mise en bière et fermeture de cercueil au funérarium*</b>	1	20%	84,00 € TTC 70,00 € HT		
• <b>Trésorerie de Linselles - Vacation de police*</b> <i>ou autre commune de mise en bière (Tarification propre à chaque communes)</i>	1	0%			23,00 €



Désignation des prestations et des fournitures	Qte	TVA	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
Total Mise En Bière Et Fermeture Du Cercueil			84,00 €	0,00 €	23,00 €
<b>5 - Transport Du Défunt Après Mise En Bière</b> (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu					
• Véhicule au transport au crematorium*	1	10%	198,00 € TTC <i>130,00 € HT</i>		
Total Transport Du Défunt Après Mise En Bière			198,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>6 - Cérémonie Funéraire</b>					
Total Cérémonie Funéraire			0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>7 - Inhumation</b>					
Total Inhumation			0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>8 - Crémation</b>					
• Crématorium de Vendin-Le-Vieil - crémation adulte <i>ou autre crématorium (Tarification propre à chaque crématorium)</i>	1	0%			456,00 €
• Crématorium de Vendin-Le-Vieil - Dispersion des cendres au jardin du souvenir <i>ou autre crématorium (Tarification propre à chaque crématorium)</i>	1	0%			48,00 €
Total Crémation			0,00 €	0,00 €	504,00 €
Sous-total TTC			1 350,00 €	321,00 €	527,00 €
Total TTC			2 198,00 €		

(\*) prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(\*\*) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation)

Sous-total	HT	TVA	TTC
0 %	527,00 €		527,00 €
10 %	360,00 €	36,00 €	396,00 €
20 %	1 062,50 €	212,50 €	1 275,00 €
Total	1 949,50 €	248,50 €	2 198,00 €
<b>Total à payer</b>			<b>2 198,00 €</b>

Nom et prénom du signataire: Mairie DEVIS TYPE 2023

agissant en qualité de:

adresse: CREMATION DISPERSION

sans cérémonie

téléphone:

accepte le présent devis et les conditions générales de ventes. A ce montant viendront s'ajouter toutes fournitures commandées ultérieurement et celles dont les prix ne sont pas connus à ce jour.

Bon pour accord,

Date:

Signature (précédée de la mention lu et approuvé):

Secrétariat général  
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation  
et de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale  
et de la circulation routière

**Arrêté préfectoral portant modification de  
l'habilitation dans le domaine funéraire**

---

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord  
préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord  
chevalier de la Légion d'honneur  
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-19 à L. 2223-46, R. 2223-56 à R. 2223-65, D. 2223-39 à D. 2223-87 relatifs à l'habilitation funéraire ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 13 novembre 2024 nommant monsieur Pierre MOLAGER, secrétaire général de la préfecture du nord, sous-préfet de Lille ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 novembre 2022 affectant madame Caroline TOURTEAU, attachée principale d'administration de l'État, en qualité de directrice adjointe à la direction de la réglementation et de la citoyenneté ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2024 portant désignation et délégation de signature par suppléance à madame Caroline TOURTEAU, directrice adjointe de la réglementation et de la citoyenneté de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 octobre 2022 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SAS « Linselles Service Funéraire », sis 1 bis rue Lamartine à LINSELLES, pour son établissement secondaire situé 52, rue de Flandres à COMINES ;

Vu la demande de modification de l'habilitation précitée, en raison de la modification de la dénomination sociale de la SAS « Linselles Service Funéraire » en « POMPE FUNEBRES REMORY », formulée par monsieur Yves REMORY, président de cette dernière ;

Vu l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés en date du 15 novembre 2022 faisant état du changement de dénomination sociale précité ;

Considérant la conformité du dossier présenté ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;



## ARRÊTE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 01 octobre 2022 est remplacé par les dispositions suivantes :

L'établissement secondaire situé 52, rue de Flandre à COMINES de la SAS « POMPES FUNEBRES REMORY », sise 1 bis, rue Lamartine à LINSSELLES et géré par Messieurs Yves et Marc REMORY, est habilité pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- L'organisation des obsèques ;
- La fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- La gestion et l'utilisation d'une chambre funéraire.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté du 01 octobre 2022 restent inchangées.

Article 3 - La présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'être contestée dans le cadre :

- d'un recours gracieux adressé à monsieur le préfet du Nord - 2, rue Jacquemars Gielée - 53039 LILLE cedex ;

- d'un recours hiérarchique auprès de madame la ministre du partenariat avec les territoires et de de la décentralisation - 2, place des Saussaies - 75008 PARIS ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- d'un recours contentieux auprès de monsieur le président du tribunal administratif de Lille - 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex. Le tribunal administratif peut également être saisi par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et dont copie sera adressée au pétitionnaire.

Fait à Lille, le **20 DEC. 2024**

pour le préfet et par délégation,  
la directrice adjointe  
de la réglementation et de la citoyenneté



Caroline TOURTEAU